

**Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet**  
**Le 10/10/2017 à la salle du lac du Cébron, à Saint-Loup-Lamairé**

▪ **Personnes présentes :**

*Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :*

**Olivier CUBAUD**, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Catherine PUAUT**, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais  
**Michel CLAIRAND**, Communauté de Communes du Thouarsais  
**Louis-Marie GRÉGOIRE**, Mairie d'Argenton l'Église  
**Robert GIRAULT**, Mairie d'Argentonnay  
**Jean-Claude GUÉRIN**, Mairie La Peyratte  
**Patrice HOUTEKINS**, Mairie de Thouars  
**Olivier FOUILLET**, Conseil Départemental des Deux-Sèvres  
**Pierre BIGOT**, SIVU de la Vallée de la Dive  
**Christophe CHATIN**, Syndicat d'Eau du Val du Thouet  
**Louis-Marie LUMINEAU**, Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine  
**Claude SERGENT**, Eaux de Vienne SIVEER

*Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :*

**Alain MOREAU**, représentant de la Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
**Patrice GUITTARD**, représentant de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
**Anne Marie ROUSSEAU**, représentante de Poitou-Charentes Nature  
**Michel GUIONNET**, représentant de l'Association des Irrigants des Deux-Sèvres  
**Claude DEVAUD**, représentant de la Chambre d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine  
**Christian BARBIER**, représentant de la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire  
**Marie-Christine CHAPALAN**, représentante de l'Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine  
**François JENOT**, représentant du Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée  
**Daniel BEAUMONT**, représentant du Comité Départemental de Canoë-Kayak de Maine-et-Loire

*Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :*

**Florence BARRE**, représentante de l'Agence de l'eau Loire Bretagne  
**Géraldine LEMARCHANT**, représentante de la DDT de la Vienne

**Géraldine GELLÉ**, représentante de la DDT du Maine-et-Loire  
**Cyril MOUILLOT**, représentant de la DDT des Deux-Sèvres  
**Mathieu BOSSIS**, représentant de l'Agence Française pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine  
**Albert NOIREAU**, représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

▪ **Autres participants :**

**Boris LUSTGARTEN**, Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine  
**Jean-Pierre POUPINOT**, Association des Riverains et Éclusiers des Deux-Sèvres  
**Flavie THOMAS**, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet  
**Frédéric NADAL**, DDT des Deux-Sèvres  
**Jocelyn ADAM**, Technicien SAGE Thouet  
**Pierre PÉAUD**, Animateur SAGE Thouet

▪ **Personnes excusées avec mandat :**

**Jean-François COIFFARD**, Mairie de Maisontiers  
**Bernard GONZALES**, Préfet du Maine-et-Loire

▪ **Personnes excusées :**

**Sophie TUBIANA**, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet  
**Hubert BAUFUMÉ**, Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2<sup>nd</sup> Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Jocelyne MARTIN**, Conseil Départemental du Maine-et-Loire  
**Esther MAHIET-LUCAS**, Conseil Départemental des Deux-Sèvres  
**Marie-Jeanne BELLAMY**, Conseil Départemental de la Vienne  
**Nicolas GAMACHE**, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine  
**Christophe DEHAY**, Mairie de Saint-Varent  
**Jacques DIEUMEGARD**, Mairie de Pompaire  
**Jean THARRAULT**, représentant de l'Association de Sauvegarde de l'Anjou  
**Paul PAULY-CALLOT**, représentant UFC Que Choisir  
**Romain DUPEYROU**, représentant de l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres  
**Philippe LOHEZIC**, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire  
**Guillaume MAILFERT**, représentant de la DREAL Pays de la Loire

---

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Il présente Jocelyn ADAM, nouveau technicien au sein de la cellule d'animation du SAGE et propose d'effectuer un tour de table afin que chacun puisse se présenter. Il annonce ensuite l'ordre du jour, à savoir :

1. **Validation du compte-rendu de la CLE du 17 mai 2017**
2. **Validation de la cartographie des cours d'eau du sous bassin Thouet amont**
3. **Validation des inventaires « zones humides » de la Communauté de communes du Thouarsais**

4. **Présentation de l'étude « Élaboration du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »**
5. **Information sur l'étude GEMAPI**
6. **Information sur le renouvellement de la CLE**
7. **Questions diverses**

#### **1. Validation du compte-rendu de la CLE du 17 mai 2017**

M. CUBAUD propose de valider le compte-rendu de la CLE du 17 mai 2017. Pour rappel, lors de cette séance, les membres de la CLE ont émis un avis motivé favorable sur le projet de CTMA du Thouet et ont validé le rapport d'activité 2016. Également lors de cette séance plénière, un point d'étape a été fait sur l'étude GEMAPI et a été porté à la connaissance de la CLE le programme Ressources du syndicat Eaux de Vienne SIVEER.

M. CUBAUD consulte les membres de la CLE pour validation de ce document ; **le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans modification (29 votants - Pour : 29 / Contre : 0 / Abstention : 0).**

#### **2. Validation de la cartographie des cours d'eau du sous bassin Thouet amont**

Une instruction ministérielle du 3 juin 2015 demande la réalisation de la cartographie des cours d'eau. Pour ce faire, les services de l'État 79 ont souhaité associer la CLE du SAGE Thouet dans l'élaboration de cette cartographie pour la partie Deux-Sévrienne du bassin du Thouet. Un comité technique issu de la CLE a ainsi été créé.

Suite à un travail d'expertise terrain, réalisé par les services de la DDT 79, une cartographie a été soumise à avis des communes concernées et du comité technique.

Lors de la séance du 27 juin 2017, le comité technique a validé la cartographie proposée hors secteurs à contre-expertiser (cf. présentation). Il est proposé de soumettre à validation de la CLE, cette cartographie.

M. MOUILLOT complète en indiquant que les zones à contre-expertiser feront l'objet d'un retour terrain lorsque les conditions climatiques le permettront.

M. DEVAUD trouve que les expertises terrain se font sans que les agriculteurs concernés soient associés. Il prend l'exemple des inventaires « zones humides » qui se font en concertation avec le monde agricole et ajoute que les exploitants peuvent, s'ils le souhaitent, accompagner le bureau d'études sur le terrain. Il regrette que ce ne soit pas le cas pour cette cartographie.

M. MOUILLOT répond que le monde agricole est bien associé à ce travail puisque la Chambre d'Agriculture et l'Association des Irrigants des Deux-Sèvres sont membres du groupe technique. De plus, il ajoute que la FNSEA a réalisé un travail d'inventaire se basant sur leur vision des écoulements et que leur analyse est transmise par l'intermédiaire des communes ou des membres du comité.

Pour chaque remarque émise, une réponse est apportée et sur les zones faisant l'objet de doutes des contre-expertises seront réalisées.

M. GUIONNET remarque qu'il aurait été intéressant d'avoir la carte des écoulements avant l'expertise terrain pour pouvoir la comparer avec cette nouvelle cartographie. Il demande également si une étude est faite au niveau des plans d'eau, particulièrement pour ceux utilisés pour l'irrigation, afin de savoir si certains se retrouvent sur cours d'eau.

Les différentes cartographies sont transmises pour analyse aux communes et au groupe technique.

M. MOUILLOT en réponse à M. GUIONNET indique que la cartographie ne change pas l'état d'un plan d'eau car elle ne crée pas de nouveaux cours d'eau mais permet de savoir quels sont les écoulements devant être considérés comme cours d'eau ou non.

M. JENOT s'inquiète tout de même de certaines situations où des plans d'eau pourraient être considérés sur cours d'eau alors que ça ne semblait pas le cas jusqu'à présent.

M. MOUILLOT réaffirme que la cartographie ne crée pas de cours d'eau et que les plans d'eau sur cours d'eau le sont déjà.

M. BOSSIS complète en indiquant que jusqu'à présent les expertises se faisaient au cas par cas et qu'il n'existait pas de document permettant de certifier ou non de la présence d'un cours d'eau.

M. GUIONNET demande si cette cartographie sera utilisée par la mise en place des bandes enherbées.

M. MOUILLOT répond que les bandes enherbées font l'objet d'une autre réglementation et que leur cartographie est définie par le ministère de l'agriculture. Il ajoute également que les Zones Non Traitées (ZNT) ne seront pas impactées par cette cartographie.

Plusieurs membres de la CLE restent inquiets quant à la possibilité de révisions de ces dispositifs, une fois la cartographie des cours d'eau réalisée.

Suite à ces échanges M. JENOT demande à la DDT confirmation que cette carte ne sera pas opposable et qu'en cas de doute il sera toujours possible de solliciter les services de l'État pour vérification sur le terrain.

M. MOUILLOT confirme que les services de l'État se tiennent à la disposition de tous pour lever les doutes. Il rappelle également que cette cartographie a pour vocation d'être un outil d'information pouvant être mis à jour si besoin.

Au vu de ces éléments, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE de valider la cartographie, hors zones à contre-expertiser ; **les membres de la CLE du SAGE Thouet valident à la majorité des membres présents ou représentés la cartographie des cours d'eau du sous bassin Thouet amont (hors zones à contre-expertiser) (29 votants - Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 3).**

### 3. Validation des inventaires « zones humides » de la Communauté de communes du Thouarsais

Pierre PÉAUD présente les résultats des inventaires « zones humides » qui ont eu lieu sur le territoire de la Communauté de communes du Thouarsais. Ces inventaires concernent 23 communes et seront pris en compte dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Il ajoute que la cellule d'animation a participé à l'ensemble des inventaires afin de s'assurer du respect de la méthodologie qui a été validée par la CLE le 16 janvier 2014. Pour rappel, cette méthodologie met en avant la concertation, notamment par la création d'un groupe d'acteurs locaux par commune. Il est également demandé la mise en place d'une communication la plus large possible avec entre autres l'organisation d'une réunion d'information à destination des agriculteurs et propriétaires de la commune.

Les résultats des 23 communes concernées sont présentés : surface de zones humides, pourcentage de la surface communale, nombre de plans d'eau, réseau hydrographique, nombres de sondages pédologiques...

M. GUIONNET note que les plans d'eau et mares sont recensés mais qu'il n'y a pas de distinction en fonction de la taille des pièces d'eau.

Pierre PÉAUD rappelle que la méthodologie demande, en plus de l'inventaire des zones humides, le recensement des pièces d'eau et du réseau hydrographique (écoulements de tout type). Ces éléments doivent permettre d'apporter des informations sur la dynamique de l'eau à l'échelle de la commune. Dans les documents finaux transmis à la cellule d'animation du SAGE, les données cartographiques permettent de différencier les pièces d'eau en fonction de leur taille.

M<sup>me</sup> ROUSSEAU remarque qu'il aurait pu être intéressant de recueillir des informations sur les parcelles drainées.

Il est rappelé que les groupes d'acteurs ont pour rôle d'apporter un maximum d'informations avant la phase terrain. Toutefois, il est compliqué de recueillir ces éléments d'autant plus que certains drainages peuvent avoir été faits sans déclaration ou autorisation préalable.

Suite à ces différentes remarques, aux résultats présentés et au respect de la méthodologie du SAGE Thouet, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE de valider les inventaires des 23 communes du Thouarsais.

**Les membres de la CLE du SAGE Thouet valident à l'unanimité des membres présents ou représentés les inventaires des 23 communes de la Communauté de communes du Thouarsais (29 votants - Pour : 29 / Contre : 0 / Abstention : 0).** Un courrier sera adressé aux communes et à la Communauté de communes pour les informer de la décision de la CLE.

Enfin, il est ajouté que des inventaires similaires sont actuellement en cours sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et que d'autres sont en projet sur l'Agglomération du Choletais et sur le Pays de Gâtine.

#### **4. Présentation de l'étude « Élaboration du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »**

Pierre PÉAUD rappelle que le diagnostic du SAGE a été validé en séance plénière le 1<sup>er</sup> juin 2016. Afin de poursuivre l'élaboration du SAGE, la prochaine étude consistant à élaborer les scénarios tendanciel et alternatifs et permettre le choix de la stratégie du SAGE doit être lancée.

Un cahier des charges a été transmis aux membres de la CLE pour avis et discuté lors de la séance du Bureau de la CLE du 26 septembre 2017. Suite à cette séance de travail et après prise en compte des remarques émises, le cahier des charges a été validé et la consultation des entreprises lancée afin de permettre un début d'étude, si possible, en décembre 2017.

Les différentes phases de l'étude et leurs contenus sont détaillés (cf. présentation) :

##### Phase 1 : Élaboration du scénario tendanciel

Le scénario tendanciel doit permettre une projection dans le futur et mettre en avant le risque ou non, de non atteinte du bon état écologique et des enjeux du SAGE, si on poursuit avec les modes de gestions actuels, c'est-à-dire sans mise en place du SAGE.

Dès cette première phase de l'étude, les travaux devront permettre aux membres de la CLE et des commissions thématiques de préciser les objectifs que se fixe le SAGE.

##### Phase 2 : Élaboration des scénarios alternatifs

Suite à l'élaboration du scénario tendanciel, les scénarios alternatifs doivent permettre de proposer des solutions contrastées aux enjeux du SAGE selon les orientations choisies par la CLE afin de respecter les principes généraux établis par la DCE et les documents règlementaires et de planification dans le domaine de l'eau.

##### Phase 3 : Définition et choix de la stratégie du SAGE

Cette dernière phase de l'étude doit permettre de formaliser les objectifs collectifs que se donne la CLE pour le SAGE et arrêter un scénario permettant de les atteindre.

M<sup>me</sup> ROUSSEAU demande si dans la phase 1 qui doit permettre de recenser les programmes et règlementations en cours seront prises en compte les activités pédagogiques.

Il est répondu que cette phase doit être la plus exhaustive possible et que les actions pédagogiques peuvent être comprises dans des programmes en cours sur le territoire. De plus, cette analyse va être réalisée en concertation avec les membres de la CLE et les partenaires du territoire (commissions thématiques) qui auront pour rôle de faire remonter un maximum d'informations afin d'apporter tous les éléments au prestataire.

M. MOREAU s'interroge sur la possibilité d'apporter des changements aux pratiques en cours sur le territoire et aux approches qui peuvent être faites dans la cadre de contrats territoriaux.

Pierre PÉAUD indique que tous les contrats territoriaux seront pris en compte et que les différents acteurs du territoire pourront s'exprimer sur leurs ressentis vis-à-vis des actions en cours. Dans ce but, la CLE, le Bureau de la CLE et les commissions thématiques se réuniront à plusieurs reprises tout au long du processus et il est également prévu, dès la première phase, des entretiens avec des experts et acteurs locaux afin d'évaluer leurs visions du territoire.

M<sup>me</sup> BARRE complète en ajoutant que cette étude a pour objet d'accompagner les membres de la CLE dans la définition de la stratégie du SAGE ainsi que dans le projet de territoire, d'où la nécessité de préciser les objectifs du diagnostic.

M. CUBAUD conclut en confirmant le souhait que cette étude, qui est une phase importante de l'élaboration du SAGE, se fasse en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Il ajoute que ce travail doit permettre à chacun de pouvoir exprimer sa vision des choses et que pour un fonctionnement optimum de la CLE, la cellule d'animation se tient à la disposition de la CLE pour relayer les informations auprès des membres. Les diffusions de mails « individuels » qui ont pu avoir lieu dernièrement remettent en cause ce fonctionnement.

## **5. Information sur l'étude GEMAPI**

Lors de la dernière séance plénière de la CLE, le bureau d'études SCE est venu présenter les différents scénarios d'organisations possibles de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Les EPCI-fp et syndicats « milieux aquatiques » du bassin ont été sollicités pour émettre un avis sur les scénarios proposés. Le comité de pilotage de l'étude s'est réuni le 25 septembre 2017 pour restitution des positions et envisager la suite à donner.

Ce comité de pilotage a fait ressortir que les scénarios 3 et 4 emportent la majorité des positions des collectivités mais qu'aucun consensus n'a pu être trouvé. Les membres du comité de pilotage ont acté le principe d'attendre 2018 et la prise officielle de la compétence GEMAPI par les EPCI-fp pour poursuivre les réflexions sur l'organisation à mettre en place sur le territoire.

## **6. Information sur le renouvellement de la CLE**

Le mandat des membres de la CLE d'un SAGE est de 6 ans (art. R. 212-31 du code de l'environnement). L'arrêté préfectoral de composition de la CLE du SAGE Thouet date du 14 octobre 2011, il va donc être nécessaire de procéder au renouvellement de la CLE et la prise d'un nouvel arrêté.

Le Préfet des Deux-Sèvres sollicite actuellement les différentes structures pour connaître leur représentant au sein de cette « nouvelle » CLE.

Lorsque le Préfet aura pris un nouvel arrêté de composition de la CLE, une CLE d'élections sera organisée début décembre 2017.

## **7. Question diverses**

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la CLE et lève la séance.

## Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



- CLE -

10/10/2017



## Ordre du jour

1. **Validation du compte rendu de la CLE du 17 mai 2017**
2. Cartographie des cours d'eau : Présentation pour validation des résultats du sous bassin Thouet amont
3. Validation des inventaires zones humides de la Communauté de communes du Thouarsais
4. Présentation de l'étude « Élaboration du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »
5. Information sur l'étude GEMAPI
6. Information sur le renouvellement de la CLE
7. Questions diverses



## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 17 mai 2017
2. **Cartographie des cours d'eau : Présentation pour validation des résultats du sous bassin Thouet amont**
3. Validation des inventaires zones humides de la Communauté de communes du Thouarsais
4. Présentation de l'étude « Élaboration du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »
5. Information sur l'étude GEMAPI
6. Information sur le renouvellement de la CLE
7. Questions diverses

### 2. Cartographie cours d'eau 79

## Cartographie des cours d'eau 79 Sous bassin du Thouet amont

### Contexte

Instruction ministérielle du 3 juin 2015 demande la réalisation de la cartographie des cours d'eau

3 critères cumulatifs :

- La présence d'un lit naturel à l'origine
- Un débit suffisant une majeure partie de l'année
- Alimentation par une source

Également un faisceau d'indices complémentaires, issus de la jurisprudence, permet de compléter les critères (validé par décision du conseil d'État du 30 mai 2017) :

- Continuité amont-aval
- Présence d'une berge et d'un substrat différencié
- Présence d'une vie aquatique

### Démarche sur le bassin du Thouet :

- ✓ 20 novembre 2015 : Validation par le comité technique des principes généraux dont la méthode d'atteinte de la carte complète
- ✓ 4 février 2016 : Validation par la CLE de la cartographie progressive et de la méthodologie d'atteinte de la carte complète
- ✓ 1<sup>er</sup> juin 2016 : Validation par la CLE de la méthodologie de terrain pour l'expertise des écoulements  
Validation du guide d'entretien des cours d'eau

## Cartographie des cours d'eau 79 Sous bassin du Thouet amont

### Rappel de la composition du comité technique

#### Élus :

- M. CUBAUD : Syndicat Mixte de la vallée du Thouet
- M. BIGOT : SIVU de la Vallée de la Dive
- M. LUMINEAU : Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine

#### Usagers :

- FDPPMA 79
- Chambre Agriculture 79
- Association des irrigants 79
- Deux-Sèvres Nature Environnement
- Syndicat de Valorisation et de Promotion des Étangs Poitou-Charentes Vendée

#### Représentants de l'État:

- DDT
- DREAL
- AFB
- AELB

#### Représentants techniques

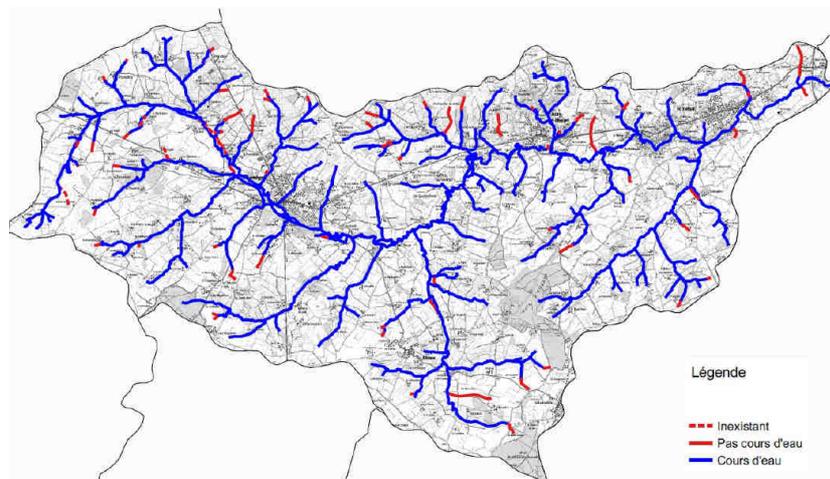
- Techniciens de rivières du bassin
- SPL du Cébron

Projet de cartographie adressé aux communes et aux membres du groupe technique pour avis en amont de la réunion de travail (2 mois de consultation)

### 27 juin 2017 : Réunion du comité technique « cours d'eau » + communes concernées

#### Présentation par la DDT 79 :

- Rappel de la démarche
- Conséquences d'un classement d'un écoulement en cours d'eau
- Présentation des observations terrain pour discussion avec le groupe technique

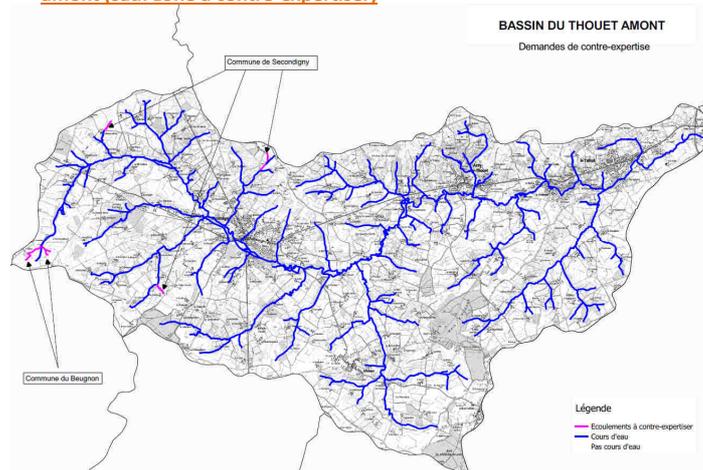


27 juin 2017 : Réunion du comité technique « cours d'eau » + communes concernées

Remarques émises par les membres du comité techniques ou les communes (courriers Secondigny et Le Beugnon) = besoin de contre-expertises

Reste du bassin validé par le comité technique

➔ **Proposition de validation de la cartographie des cours d'eau du sous bassin Thouet amont (sauf zone à contre-expertiser)**



## Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 17 mai 2017
2. Cartographie des cours d'eau : Présentation pour validation des résultats du sous bassin Thouet amont
3. **Validation des inventaires zones humides de la Communauté de communes du Thouarsais**
4. Présentation de l'étude « Élaboration du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »
5. Information sur l'étude GEMAPI
6. Information sur le renouvellement de la CLE
7. Questions diverses

### Inventaires des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau de la Communauté de Communes du Thouarsais

- Validation par la CLE de la qualité et du respect de la méthodologie du SAGE lors des inventaires des zones humides.
- La cellule d'animation du SAGE est associée à l'ensemble des réunions de travail, conformément à la méthodologie, qui demande notamment :
  - La mise en place d'un groupe de concertation
  - Un travail sur cartes à partir de données de prélocalisation
  - Une communication globale, auprès des propriétaires, des agriculteurs et de la population
- Inventaires soumis à validation de la CLE :

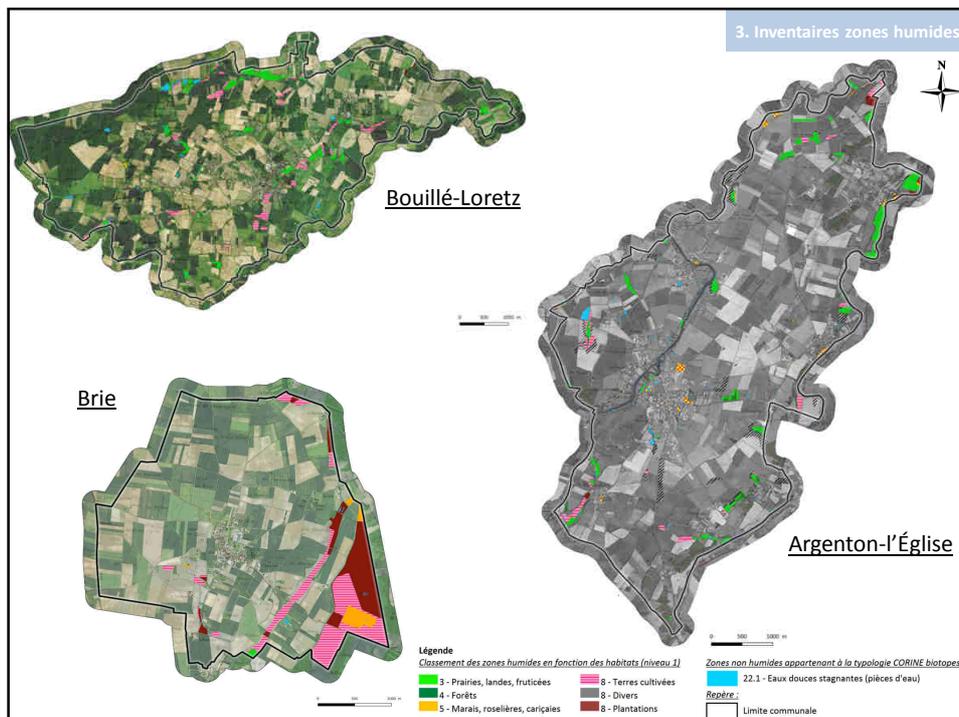
Argenton l'Église, Brie, Bouillé-Loretz, Brion-Près-Thouet, Louzy, Marnes, Mauzé-Thouarsais, Missé, Oiron, Pas-de-Jeu, Saint-Cyr-la-Lande, Saint-Généroux, Saint-Jacques-de-Thouars, Saint-Jean-de-Thouars, Saint-Léger-de-Montbrun, Saint-Martin-de-Macon, Saint-Martin-de-Sanzay, Sainte-Radégonde, Sainte-Verge, Taizé-Maulais, Thouars, Tourtenay et Val-en-Vignes (Massais, Bouillé-Saint-Paul)

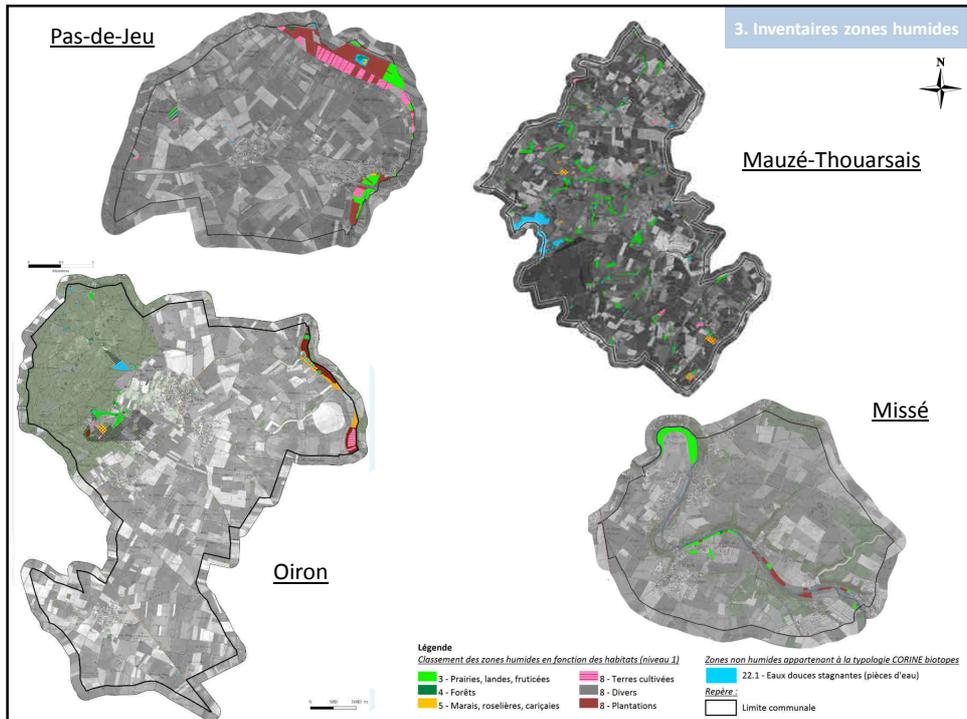
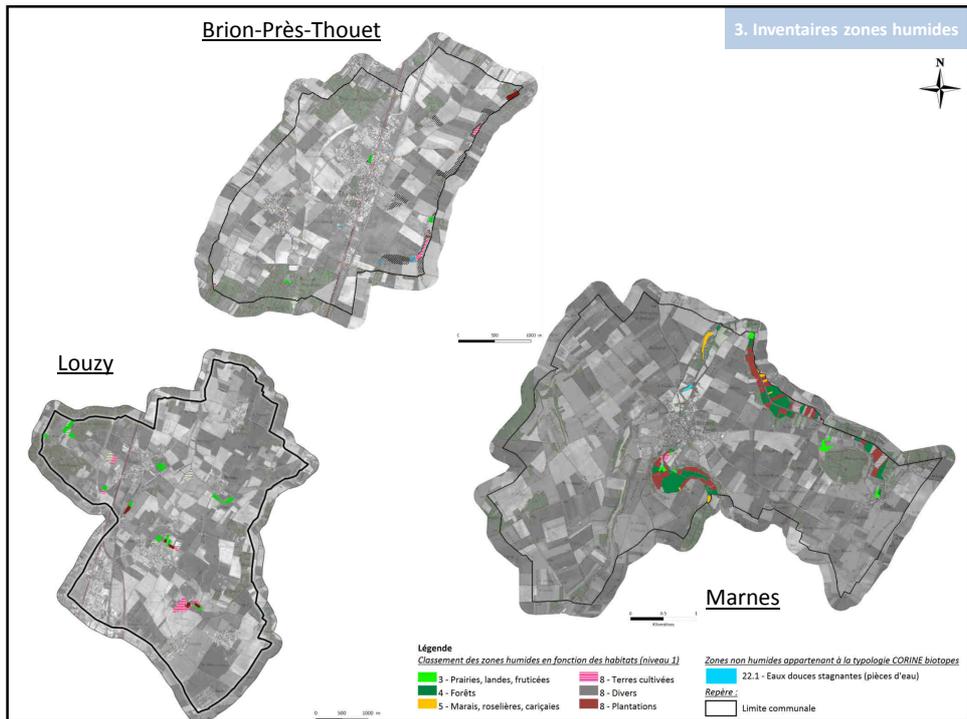
Résultats de ces inventaires présentés lors du Bureau de la CLE du 26 septembre 2017

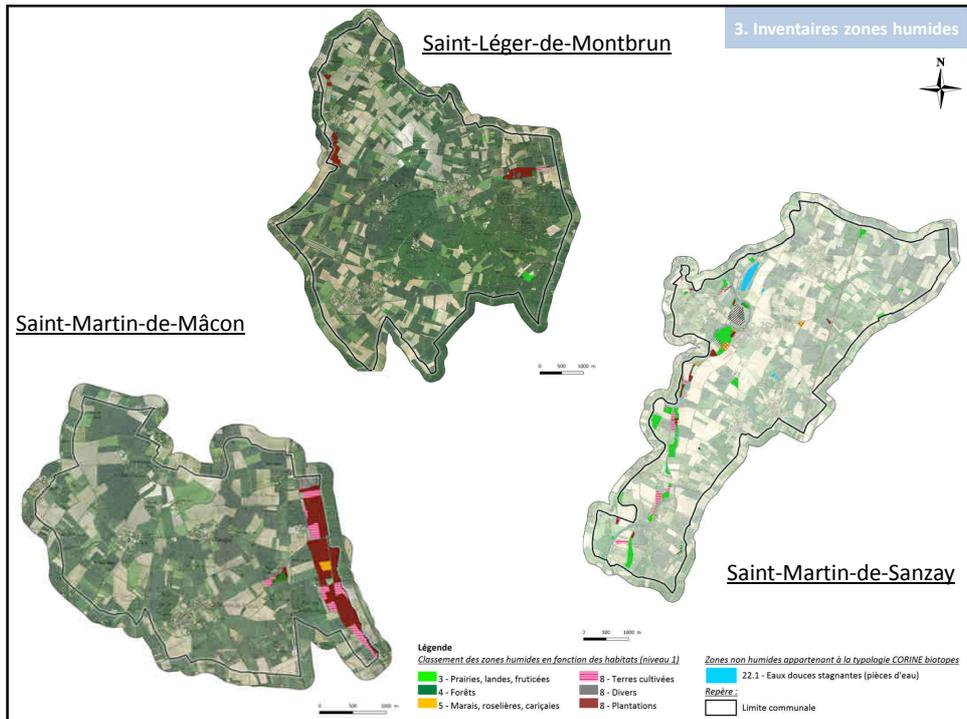
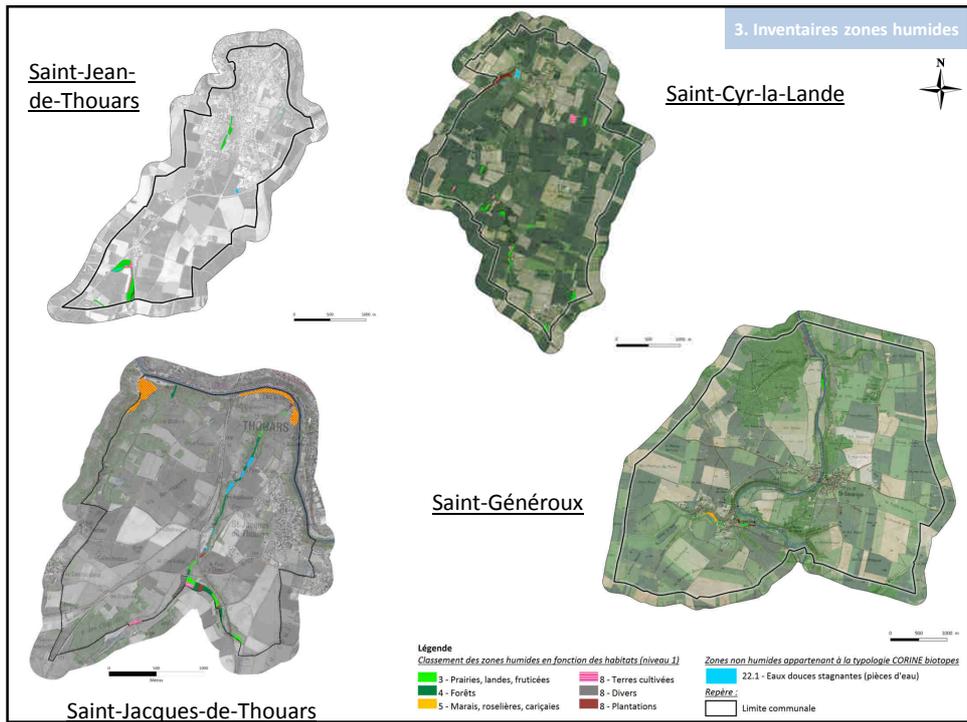
Commune	Surface en ZH (ha)	% communal	Réseau hydrographique (km)	Nombre plans d'eau & mares	Surface plans d'eau & mares (ha)	Nombre de sondages pédologiques	Date conseil municipal approuvant l'inventaire	Méthodologie du SAGE respectée (concertation/info)
ARGENTON-L'ÉGLISE	78,68	3,04	45,13	68	6,09	1352	17/07/2017	Oui
BRIE	145,81	12,19	27,6	10	0,758	148	18/05/2017	Oui
BOUILLÉ-LORETZ	92,97	3,47	47,7	101	9,79	1547	11/09/2017	Oui
BRION-PRÈS-THOUET	4,3	0,5	12,5	6	0,45	272	29/06/2017	Oui
LOUZY	29,46	1,58	27,66	18	1,04	428	06/03/2017	Oui
MARNES	72,84	4,24	19,1	4	0,60	162	15/05/2017	Oui
MAUZÉ-THOUARSAIS	155,21	3,13	60,31	209	63,1	2385	14/09/2017	Oui
MISSÉ	23,28	1,89	9	9	0,3	164	12/04/2017	Oui
OIRON	47,39	1,29	18,22	23	6,89	319	08/06/2017	Oui
PAS-DE-JEU	88,42	7,96	8,52	6	2,16	100	22/05/2017	Oui
SAINT-CYR-LA-LANDE	10,12	1,15	30,40	7	0,94	307	07/09/2017	Oui
SAINT-GÉNÉROUX	3,20	0,16	9,5	1	0,05	182	10/04/2017	Oui
SAINT-JACQUES-DE-THOUARS	5,65	1,02	12,25	8	1,79	71	16/02/2017	Oui

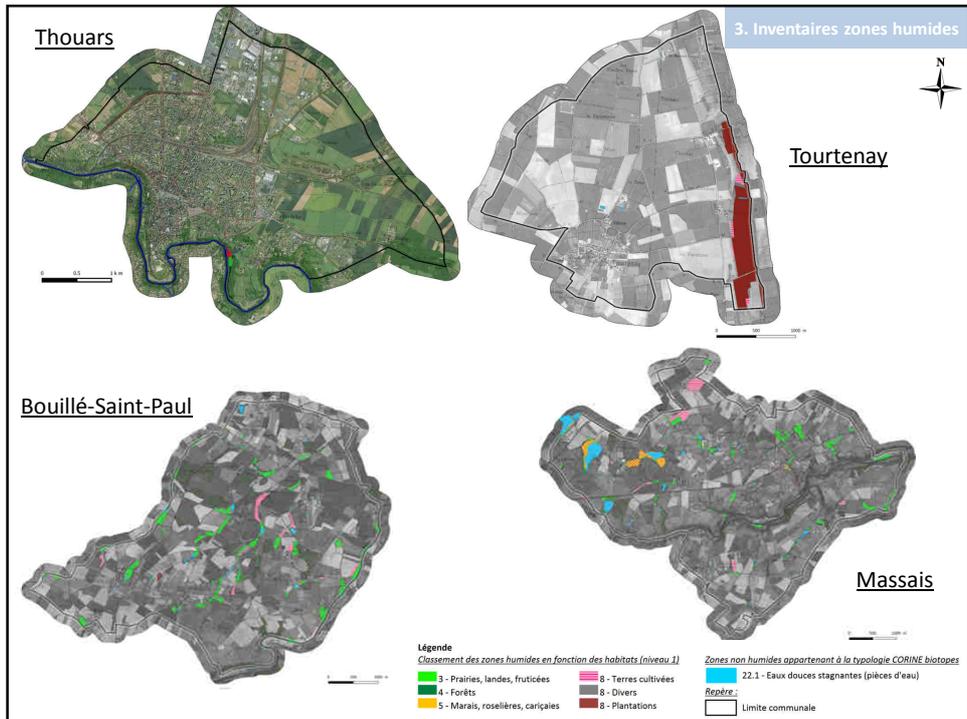
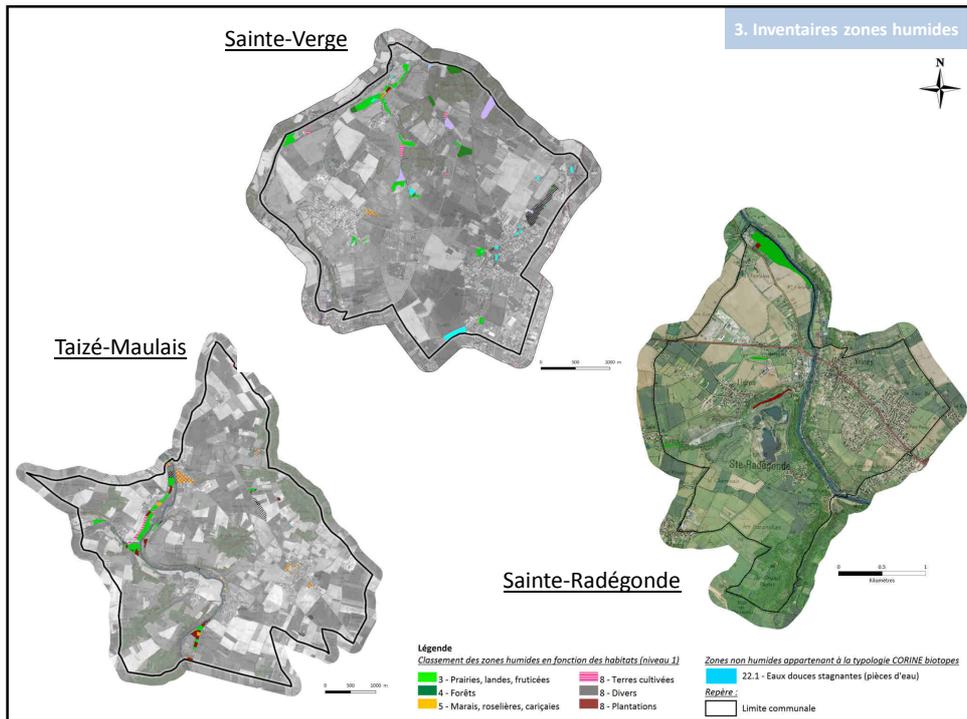
### 3. Inventaires zones humides

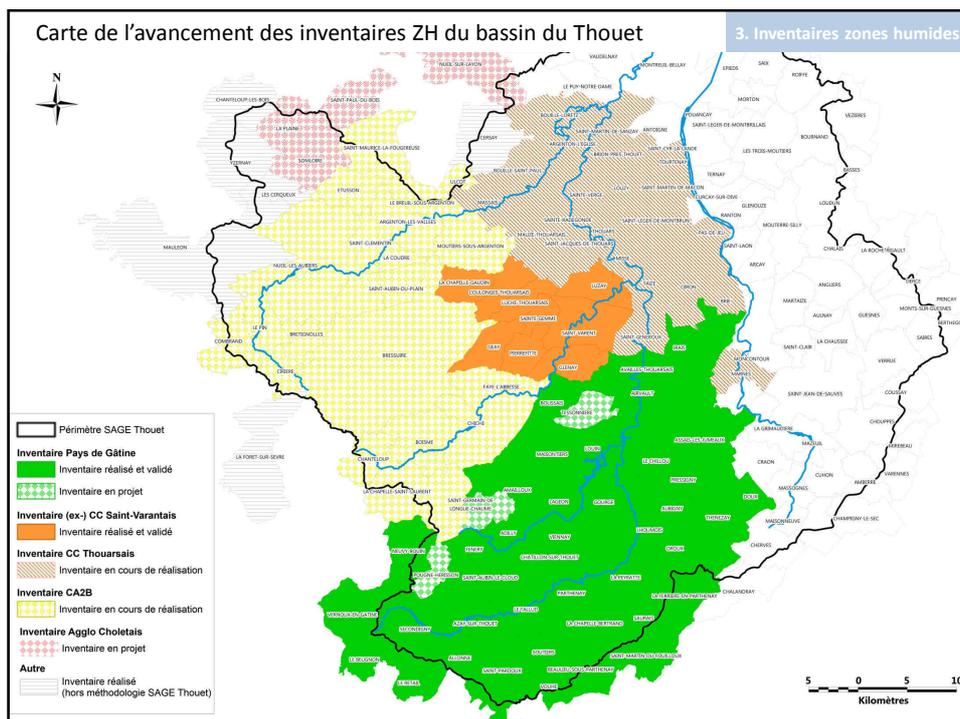
Commune	Surface en ZH (ha)	% communal	Réseau hydrographique (km)	Nombre plans d'eau & mares	Surface plans d'eau & mares (ha)	Nombre de sondages pédologiques	Date conseil municipal approuvant l'inventaire	Méthodologie du SAGE respectée (concertation/info)
SAINT-JEAN-DE-THOUARS	6,86	1,38	7,93	8	0,64	78	06/04/2017	Oui
SAINT-LÉGER-DE-MONTRBRUN	36,5	1,2	23,13	33	1,97	516	10/07/2017	Oui
SAINT-MARTIN-DE-MACON	76,98	6,27	16,06	2	0,12	516	21/09/2017	Oui
SAINT-MARTIN-DE-SANZAY	78,01	3,21	41,82	49	13,4	992	08/06/2017	Oui
SAINTE-RADÉGONDE	10,27	1,37	14,4	14	10,12	72	15/02/2017	Oui
SAINTE-VERGE	28,42	2,22	26	31	4,75	432	22/03/2017	Oui
TAIZÉ-MAULAIS	27,78	1,31	14,52	14	0,29	398	13/06/2017	Oui
THOUARS	2,36	0,2	9,7	1	0,02	71	04/05/2017	Oui
TOURTENAY	43,26	5,6	16,58	8	0,453	129	26/06/2017	Oui
VAL-EN-VIGNES	149,83	-	69,93	197	39,87	1897	13/09/2017	Oui
MASSAIS	71,50	3,38	32,14	104	31,36	953		
BOUILLÉ-SAINT-PAUL	78,33	3,84	37,79	93	8,51	944		














## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 17 mai 2017
2. Cartographie des cours d'eau : Présentation pour validation des résultats du sous bassin Thouet amont
3. Validation des inventaires zones humides de la Communauté de communes du Thouarsais
4. **Présentation de l'étude « Élaboration du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »**
5. Information sur l'étude GEMAPI
6. Information sur le renouvellement de la CLE
7. Questions diverses

## Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »

Étude d'élaboration du SAGE faisant suite à la validation du diagnostic par la CLE le 1<sup>er</sup> juin 2016.



Projet de cahier des charges transmis aux membres de la CLE et du Bureau par mail le 13 septembre 2017 :

- Retours de la part du PNR Loire-Anjou-Touraine et de l'Agence de l'eau
- Validation en Bureau de la CLE le 26 septembre 2017

Version validée transmise par mail le 2 octobre 2017 :

- Consultation des entreprises en cours jusqu'au 17 novembre 2017

## Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »

Cahier des charges élaboré à partir de CCTP de SAGE voisins et du guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE.

### Objet de la consultation :

Accompagner les membres de la CLE dans la poursuite de l'élaboration du SAGE en réalisant les phases suivantes :

- Élaboration du scénario tendanciel
- Élaboration des scénarios alternatifs
- Définition et choix de la stratégie de la CLE

### Tranche ferme

- Scénario tendanciel

### Tranche optionnelle

- Scénarios alternatifs et choix de la stratégie

## Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »

### Phase 1 : Élaboration du scénario tendanciel (tranche ferme)

Projection dans le futur permettant d'estimer les tendances d'évolutions des usages, de leurs impacts sur le milieu et en tenant compte des mesures correctrices en cours ou programmées ainsi que du cadre réglementaire.

Description probable de la ressource à différentes échéances (2021,2027, ...) et à différentes échelles.

Évaluation du degré de satisfaction des enjeux du diagnostic du SAGE.

Mise en avant du risque ou non de non atteinte du bon état si on poursuit avec les modes de gestion actuels (sans mise en œuvre du SAGE).

### CONTENU TECHNIQUE

Synthèse des principales composantes sociales et économiques du territoire :

- La croissance démographique
- L'évolution des activités économiques
- L'évolution des usages domestiques
- L'évolution des activités de tourisme et de loisirs
- L'évolution de l'espace rural et urbain / L'aménagement de l'espace
- L'évolution climatique

## Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »

### Phase 1 : Élaboration du scénario tendanciel (tranche ferme)

### CONTENU TECHNIQUE

Description du cadre globale, recensement des programmes, réglementations en cours et à venir :

- La réglementation en vigueur ou à venir dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire
- La mise en œuvre des politiques engagées ou programmées aux niveaux Européen, National ou Local : AEP, assainissement, aménagement et restauration des rivières, ZH, inondations, agricultures, gestion quantitative, ...
- La mise en œuvre des programmes locaux
- La mise en œuvre de grands projets d'aménagements

En fonction de ces premiers éléments, projection sur :

- L'état des masses d'eau superficielles et souterraines au niveau qualitatif
- L'état de la disponibilité de la ressource
- La vulnérabilité de la ressource
- La qualité des écosystèmes aquatiques
- L'impact des évolutions climatiques sur les ressources

*Nécessité de préciser et reformuler les objectifs du SAGE avec les acteurs du territoire dès cette première phase de l'étude*

## Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »

### Phase 2 : Élaboration des scénarios alternatifs (tranche optionnelle)

Scénarios alternatifs doivent permettre de proposer des solutions contrastées pouvant être mises en œuvre, selon les orientations choisies par la CLE, afin de respecter les principes généraux établis par la DCE et les documents réglementaires et de planification dans le domaine de l'eau.

À partir de ces scénarios alternatifs, les grands objectifs du SAGE seront fixés, en faisant émerger les mesures réglementaires et opérationnelles à mettre en place pour les atteindre.

Apporter des éléments d'aide à la décision quant au choix de la future stratégie du SAGE.

#### CONTENU TECHNIQUE

Le prestataire devra :

- Proposer des opérations pour la mise en œuvre des actions de la stratégie du SAGE
- Formuler des propositions sur le rôle, la portée et le contenu du PAGD et du règlement dans la mise en œuvre des mesures identifiées

Scénarios alternatifs seront définis selon les orientations validées par la CLE et viseront, à minima, les objectifs définis par le SDAGE.

## Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »

### Phase 2 : Élaboration des scénarios alternatifs (tranche optionnelle)

#### CONTENU TECHNIQUE

Pour chaque scénario devront apparaître clairement : les conséquences des scénarios au regard de la DCE, les objectifs visés, les moyens différents d'atteindre des objectifs similaires.

Les scénarios pourront varier selon :

- Des stratégies et des dispositions techniques différentes pour atteindre le même résultat sur la masse d'eau
- Le niveau d'implication et d'ambition de différents acteurs du territoire
- Les capacités et les stratégies de financements de l'ensemble des acteurs publics et privés

Pour chaque mesure proposée seront précisés à minima :

- Le descriptif de la mesure
- Le territoire d'application
- Le type de mesure (prescription, organisationnelle, opérationnelle, connaissance, communication, ...)
- Les éléments de faisabilité technique, économique, d'acceptabilité sociale, de gouvernance
- L'analyse de l'efficacité de la mesure au regard de l'objectif visé (rapport coût/efficacité)
- Les hypothèses de dimensionnement de la mesure
- Le(s) maître(s) d'ouvrage et financeurs potentiel(s)
- L'estimation du coût sur 10 ans en fonction des hypothèses de dimensionnement
- Un échéancier de mise en place de la mesure

## Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »

### L'évaluation économique des scénarios (alternatifs et tendanciel)

Apporter des éléments socio-économiques précis pour aider aux décisions de la CLE (à l'échelle globale ou par sous bassins ou masses d'eau).

L'analyse doit permettre d'évaluer :

- Les coûts de mise en œuvre des mesures identifiées dans les scénarios
- Les conséquences socio-économiques pour les différents usages et activités du bassin
- Les avantages pour l'environnement

Doit permettre de définir l'équilibre qu'il convient de préserver entre développement économique, satisfaction des usages et protection du milieu naturel et de la ressource en eau.

Estimation du coût global des actions à mener pour atteindre le bon état écologique.

Distinction entre les actions « nouvelles » et actions déjà mise en œuvre ou programmées.

## Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »

### Phase 3 : Définition et choix de la stratégie du SAGE (tranche optionnelle)

Permettre à la CLE de formaliser les objectifs collectifs qu'elle se donne pour le SAGE et arrêter un scénario permettant de les atteindre.

La stratégie consistera à choisir à partir des différents scénarios, les objectifs et les mesures qui constitueront le SAGE Thouet (objectifs quantifiés et localisés).

#### CONTENU TECHNIQUE

La méthode proposée par le prestataire devra permettre de :

- Déterminer et formuler les objectifs collectifs du SAGE
- Évaluer les différents scénarios  
*Analyse multicritères des scénarios permettant leur hiérarchisation*  
*Aspects techniques, socio-économiques, préférences des acteurs du territoire*
- Permettre le choix et la formulation de la stratégie et du scénario répondant aux objectifs définis  
*Stratégie : en fonction des orientations choisies, qui pourront être le choix d'un scénario en totalité, en partie, une articulation de plusieurs scénarios*  
*Scénario retenu fera l'objet d'une évaluation et d'une vérification avec les orientations du SDAGE*

## Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »

### Indicateurs de suivi

Le prestataire proposera une série d'indicateurs simples et chiffrables destinés à suivre la mise en œuvre des mesures préconisées ainsi que leurs effets.

➡ Tableau de bord du SAGE (en cohérence avec les indicateurs du SDAGE)

### Modalités de réalisation et de suivi

Concertation la plus large possible (commissions thématiques) nécessitant l'appui d'un prestataire compétent dans le domaine de la stratégie participative et l'animation de réunions.

**En phase 1** : Réalisation de 10 entretiens, au minimum, auprès d'experts et acteurs locaux représentatifs du monde socio-économique et du suivi des milieux afin d'évaluer leurs visions prospectives ainsi que les partenaires techniques et financiers.

### Durée de l'étude

- Élaboration scénario tendanciel (TF) : 6 mois
- Élaboration scénarios alternatifs (TO) : 6 mois
- Définition et choix de la stratégie (TO) : 6 mois

Dans son offre le prestataire peut proposer une répartition entre les phases différentes

Lancement prévisionnel de l'étude : Décembre 2017

## Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »

### Réunions

Suivi de l'étude par le Bureau de la CLE / CLE = organe de validation des différentes phases

Pour chaque phase :

- 1 réunion de lancement avec le Bureau de la CLE
- 1 série des commissions thématiques (collective ou individuelle)
- 1 réunion de présentation/validation du travail finalisé de la phase avec le Bureau de la CLE
- 1 réunion de validation finale en CLE

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13	M14	M15	M16	M17	M18
Scénario Tendanciel																		
Scénarios alternatifs																		
Choix de la Stratégie																		
Réunions																		
Bureau CLE	*	**																
Commissions																		
CLE																		

\* : + réunion de cadrage avec la cellule d'animation du SAGE

\*\* : Consultations acteurs et expert locaux (cf. partie 3.1)

Le prestataire peut dans son offre proposer un autre programme de réunions mais doit respecter, à minima, les réunions mentionnées ci-dessus.



## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 17 mai 2017
2. Cartographie des cours d'eau : Présentation pour validation des résultats du sous bassin Thouet amont
3. Validation des inventaires zones humides de la Communauté de communes du Thouarsais
4. Présentation de l'étude « Élaboration du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »
5. **Information sur l'étude GEMAPI**
6. Information sur le renouvellement de la CLE
7. Questions diverses

### Étude GEMAPI

5. Information GEMAPI

Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, portée par le SAGE, actuellement en cours.

**GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

➡ **Compétence obligatoire pour les EPCI-fp au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

- Étape 1 : État des lieux et diagnostic du territoire (septembre 2016 – avril 2017)
- Étape 2 : Proposition de scénarios de mise en œuvre de la GEMAPI (mai – septembre 2017)

Scénario	Compétences à exercer	Périmètres d'organisation
Scénario socle	le portage et l'animation du SAGE par une structure porteuse unique	Echelle du Bassin du Thouet
Scénario 1	Compétence GEMAPI Compétence (s) facultative (s)	4 échelles • sous-bassin de l'Argenton • sous-bassin du Thouet • sous-bassin du Thouaret • sous-bassin de la Dive
Scénario 2	Compétence GEMAPI Compétence (s) facultative (s)	3 échelles • sous-bassin de l'Argenton • sous-bassin du Thouet – Thouaret • sous-bassin de la Dive
Scénario 3	Compétence GEMAPI Compétence (s) facultative (s)	2 échelles • sous-bassin de l'Argenton - du Thouet – Thouaret • sous-bassin de la Dive
Scénario 4	Portage de l'animation du SAGE et de la maîtrise d'ouvrage des travaux	Echelle de tout le bassin du Thouet

**Début mai 2017 : Courrier à l'attention des EPCI-fp et des syndicats « milieux aquatiques » pour avis sur les scénarios proposés.**

**Le 25 septembre 2017 : COPIL de restitution des avis des collectivités.**

## Synthèse des positionnements des collectivités :

	Collectivités	Position scénario	
		SOCLE (SAGE)	GEMAPI
CA / CC	CA Saumur Val de Loire	Évolution SMVT	Scénario 4
	Agglomération du Choletais	Évolution SMVT ou création d'un nouveau syndicat	Scénario 4
	CA du Bocage Bressuirais		Scénario 4
	CC du Thouarsais	Création d'un syndicat	Scénario 3
	CC Parthenay Gâtine	Évolution SMVT	Scénario 3
	CC Airvaudais Val du Thouet	Évolution SMVT	Scénario 4
	CC Val de Gâtine		Scénario 1
	CC du Pays Loudunais		Scénario 3
	CC du Haut Poitou		Scénario 1, 2 ou 3
	Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet	Évolution SMVT	Scénario 3
Syndicats « milieux aquatiques »	Syndicat Intercommunal du bassin du Thouaret		Scénario 1, 3 ou 4
	SIVU de la Vallée de la Dive	Création d'un nouveau syndicat	Scénario 1, 2 ou 3
	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Dive du Nord		Scénario 1
	Syndicat de la Losse		Scénario 3
	Syndicat de la Gravelle		
	Syndicat pour le relèvement du plan d'eau du Thouet		Maintien du syndicat (missions hors GEMAPI)

Positionnement majoritaire sur les scénarios 3 ou 4 mais pas de consensus

Souhait d'attendre 2018 et l'officialisation de la prise de compétence GEMAPI par les EPCI-fp pour poursuivre les réflexions sur l'organisation de l'exercice de la GEMAPI

## Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 17 mai 2017
2. Cartographie des cours d'eau : Présentation pour validation des résultats du sous bassin Thouet amont
3. Validation des inventaires zones humides de la Communauté de communes du Thouarsais
4. Présentation de l'étude « Élaboration du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »
5. Information sur l'étude GEMAPI
6. **Information sur le renouvellement de la CLE**
7. Questions diverses

## Renouvellement de la CLE

La durée du mandat des membres de la CLE d'un SAGE est de 6 ans (art. R.212-31 code environnement)

La CLE du SAGE Thouet a été actée par arrêté préfectoral du 14 octobre 2011 modifié

Nécessité de renouvellement de la CLE = prise d'un nouvel arrêté de composition

Sollicitation par courrier des structures concernées pour connaître leur représentant au sein de cette « nouvelle » CLE (retours attendus pour le 15 octobre)

### Échéances à venir :

- Dernière séance de la CLE sous sa forme actuelle : le 10 octobre 2017
- Fin novembre-début décembre 2017 : CLE d'élections (Présidence, Vice-Présidences, Bureau)
- Décembre 2017 : Bureau de la CLE pour lancement étude « Tendances et scénarios et choix de la stratégie du SAGE »



## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 17 mai 2017
2. Cartographie des cours d'eau : Présentation pour validation des résultats du sous bassin Thouet amont
3. Validation des inventaires zones humides de la Communauté de communes du Thouarsais
4. Présentation de l'étude « Élaboration du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »
5. Information sur l'étude GEMAPI
6. Information sur le renouvellement de la CLE
7. **Questions diverses**



Merci de votre attention